

BAR-TH-106 / Chaudière à très haute performance énergétique

Éligible au Coup de Pouce 

1. Domaine d'application

- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** :
 - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
 - Aide **ouverte uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

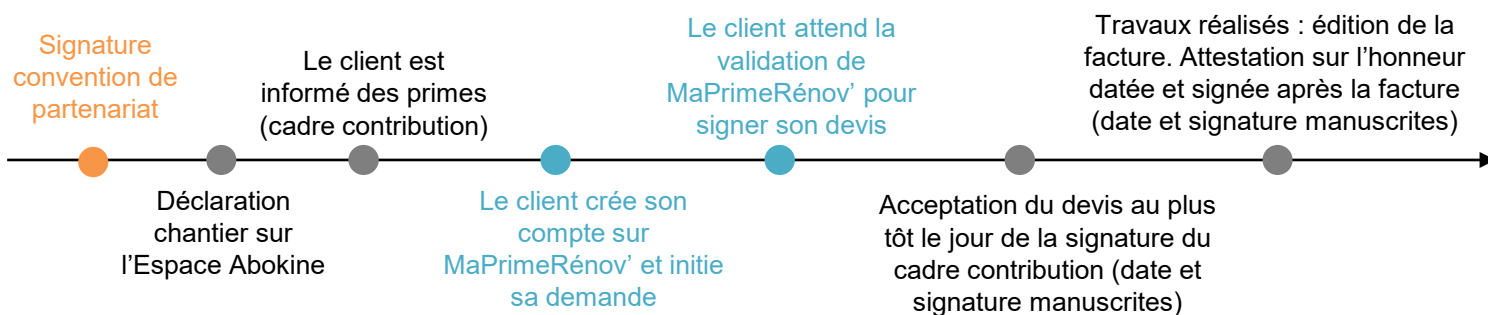
2. Critères d'éligibilité

- **Efficacité Énergétique Saisonnière ETAS hors dispositif de régulation** $\geq 92\%$
- **Puissance thermique nominale** ≤ 70 kW
- **Régulateur de classe IV ou supérieure.** En cas de régulation intégrée, préciser l'apport d'efficacité de ce système.

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment.
Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

Lors du **1^{er} usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique (chaudière et régulateur) associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 17 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE à date de signature du devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits
- 4 Adresse du chantier
 Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 **En Coup de Pouce, la mention de dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au fioul ou charbon ou gaz.** Si mention non précisée, le dossier sera validé en Hors Coup de Pouce avec une prime moins importante.
 Intitulé de l'opération : " Mise en place d'une chaudière individuelle à très haute performance énergétique "
- 6 **Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :**
 - Les marque et référence de la chaudière installée
 - La puissance thermique nominale
 - L'ETAS hors régulation
 - Les marque, modèle et classe du régulateur classe IV ou supérieure. En cas de régulation intégrée, préciser l'apport d'efficacité de ce système.
 Si installation de plusieurs chaudières (identiques) dans plusieurs appartements d'un même bâtiment, un seul dossier est nécessaire avec précision du nombre d'appartements équipés et leurs numéros.

Mentions de prime en toutes lettres

- 7 En Coup de Pouce, la mention de la prime est obligatoire : "Prime Certificats d'Economies d'Energie **Coup de Pouce Chauffage** Abokine" avec le montant associé
 En hors Coup de Pouce, elle est facultative : "Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine » avec le montant associé

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires >> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise
MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

1 CHAUFF NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes
 contact@chauff.com
 02 40 41 42 43 / www.site.com
 SIRET n°
 RGE n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2021

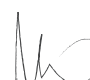
- 2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
 SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**
 3 rue des passants 44200 Nantes

- 4 **Adresse des travaux :**
 800 rue des fleurs 44300 Nantes

5	Description	p.u	Q	Total HT
	Mise en place d'une chaudière individuelle à haute performance énergétique			
	Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au Fioul ou Gaz ou Charbon	1500	1	1500
	Marque : Référence : Puissance thermique nominale : ETAS hors dispositif de régulation ≥ 92% :			
	Régulateur	600	1	600
	Marque : Modèle : Classe du régulateur :			
	Main d'œuvre	75	5	375
7	Prime Certificats d'Économies d'Énergie [Coup de Pouce Chauffage] Abokine d'un montant de 1 200 €			

8

Le 10 avril 2021
 Bon pour accord 

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	2475 €	Total HT	2475 €
TVA 20%	495 €	TVA 20%	495 €
Total TTC	2970 €	Total TTC	2970 €
Reste à payer	2970 €	Prime CEE	-1 200 €
		Reste à payer	1770 €